

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 AVRIL 2019
PROCÈS-VERBAL**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 8 avril 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 13h30.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions et demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2019 et des séances extraordinaires des 6 mars et 18 mars 2019
- 1.7. Adoption du second projet de règlement 2019-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant l'ajout d'un usage multifamilial isolé dans la zone 3-H
- 1.8. Liste référendaire et ouverture de registre 2^e projet de règlement 2019-006
- 1.9. Adoption des procédures portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 1.10. Modification de la résolution 2018-07-256 fourniture et installation d'une clôture au bassin d'aqueduc
- 1.11. Avis de motion : projet de règlement 2019-007 concernant la création d'un programme de mise à niveau des installations septiques
- 1.12. Autorisation à Tour Paramédic Québec – Circulation à vélo
- 1.13. Création d'un comité PFM-MADA
- 1.14. Demande d'exclusion de la zone agricole : conformité de la demande à la réglementation municipale pour le lot 4 997 112 - 2770 Route 148
- 1.15. Adoption du règlement 2018-018 modifiant le règlement SQ006-002 intitulé règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec
- 1.16. Maintien de la décision sur le dossier achat de terrain de la Fabrique Ste-Angélique
- 1.17. Modification de la politique de remboursement des frais pour les élus et les employés municipaux
- 1.18. Règlement 2019-003 : Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de mars 2019
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 mars 2019
- 2.3. Autorisation de paiement : formation en gestion de projet en sécurité incendie
- 2.4. Autorisation d'achat d'équipement de désincarcération
- 2.5. Camion de service des incendies : autorisation de dépenses pour le lettrage
- 2.6. Augmentation du budget : Fête des bénévoles
- 2.7. Autorisation de paiement de facture #19145 : cotisation Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation
- 2.8. Autorisation de dépense : installation d'un ponceau accès au lot 4 997 271 route 321
- 2.9. Mandat au directeur des travaux publics : écoulement des eaux chemin Charlebois
- 2.10. Demande de commandite par l'Atelier FSPN
- 2.11. Mandat à la firme Akifer pour analyse de rapports – dossier marina
- 2.12. Remplacement du photocopieur pour l'administration municipale
- 2.13. Inscription à un dîner-conférence et autorisation de paiement

- 3. Ressources humaines**
 - 3.1. Directeur des travaux publics : fin de la période de probation et confirmation d'emploi
 - 3.2. Nomination de Nadia Faubert, Adjointe administrative
- 4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments**
 - 4.1. Remplacement de l'unité de refroidissement à l'eau de la chambre froide du restaurant au centre communautaire
 - 4.2. Contrat de balayage : Ajout de rues supplémentaires
 - 4.3. Lignage des rues
- 5. Sécurité civile et incendie**
 - 5.1. Dépôt des statistiques mensuelles
- 6. Urbanisme et gestion du territoire**
 - 6.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
 - 6.2. PIIA 2019-004 : 180 rue Jeanne-d'Arc
- 7. Environnement**
 - 7.1. Dépôt des statistiques mensuelles sur la collecte des matières résiduelles
 - 7.2. Mandat à la Municipalité de Lochaber : gestion des herbes envahissantes
 - 7.3. Mandat pour l'obtention de soumissions pour identifier les sources de pollution concernant les ruisseaux Dicaire, Hébert et Lavoie
- 8. Loisirs, culture, famille**
 - 8.1. Dépôt des statistiques mensuelles pour les locations et la bibliothèque
 - 8.2. Activité Course de bateaux dragon au profit de la résidence le Monarque le 10 août 2019
 - 8.3. Location de toilettes sèches pour la saison estivale
 - 8.4. Assemblée générale annuelle de la Corporation des loisirs de Papineau
 - 8.5. Corporation des loisirs de Papineau : paiement de la cotisation annuelle
 - 8.6. Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature – Accréditation à titre de *Municipalité amie des enfants (MAE)*
 - 8.7. Programme infrastructure Amie des aînés – Autorisation de déposer une demande
 - 8.8. Motion de félicitation – Compétition régionale de gymnastique
- 9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance**
 - 9.1. Questions et demandes du public
 - 9.2. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

- 1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE**
 - Soirée des bénévoles le 12 avril 2019
 - Ramassage des résidus, nettoyage des terrains, utilisation de l'eau potable

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
 Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
 Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
 Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
 Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
 Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
 Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.3 2019-04-174 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 13H30 devant 8 personnes.

1.4 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

- Registre des armes à feu
- Projet de Loi sur la laïcité
- Dossier la halte routière
- Neige chemin La Rouge, rampe non nettoyée, vitesse, usine à cannabis

1.5 2019-04-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2019-04-176 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2019 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 6 ET 18 MARS 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2019 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires des 6 et 18 mars 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2019-04-177 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT L'AJOUT D'UN USAGE MULTIFAMILIAL ISOLÉ DANS LA ZONE 3-H

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte le second projet de règlement 2019-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant l'ajout d'un usage multifamilial isolé dans la zone 3-H

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2019-04-178 TENUE D'UN REGISTRE RÉRÉRENDAIRE : RÈGLEMENT 2019-006

ATTENDU l'adoption du 2^e projet de règlement 2019-006 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter un usage multifamilial isolé dans la grille 3-H.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2019-006.

Que ce Conseil fixe au 23 avril 2019, la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2019-04-179 PROCÉDURES PORTANT SUR LA RÉCEPTION, L'EXAMEN ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU que cette procédure doit être adoptée au plus tard le 25 mai 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte la procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE**

**PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION, L'EXAMEN ET LE
TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE
DEL'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

ATTENDU que la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés financiers* (L.Q. 2017, c.27), ci-après « la Loi », a été sanctionnée le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU que suivant l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, RLRQ c. C-27.1 (ci-après le « Code municipal »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU que la Municipalité doit donc adopter une procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète que la présente procédure soit et est adoptée conformément à ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE

La présente procédure portera le titre de « Procédure de réception, d'examen et de traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat »;

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente procédure.

ARTICLE 3 OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

La présente procédure vise à assurer le traitement équitable des plaintes formulées auprès de la Municipalité dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un Contrat public.

ARTICLE 4 INTERPRÉTATION

À moins de stipulation à l'effet contraire ou résultant du contexte ou de la disposition, les expressions et termes suivants ont, dans la présente procédure, le sens et l'application que lui attribue le présent article :

Contrat public : Contrat pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance, de matériel, de matériaux ou de services, que la Municipalité peut conclure comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique applicable en vertu du Code municipal.

Processus d'attribution : Tout processus visant à attribuer de gré à gré un Contrat public avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services demandés, conformément à l'article 938.0.0.1 du Code municipal.

Responsable désigné : Personne chargée de l'application de la présente procédure.

SEAO : Système électronique d'appel d'offres visé à l'article 11 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.1.

ARTICLE 5 APPLICATION

L'application de la présente procédure est confiée au directeur général.

Cette personne est responsable de recevoir les plaintes de même que les manifestations d'intérêt, de faire les vérifications et analyses qui s'imposent et d'y répondre dans les délais requis par la Loi.

ARTICLE 6 PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ADJUDICATION

6.1 Intérêt requis pour déposer une plainte

Seul une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer à un processus d'adjudication en cours ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus.

6.2 Motifs au soutien d'une plainte

Conformément à la Loi, une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement à ce processus lorsqu'il considère que les documents de demande de soumission publique :

- prévoient des conditions qui n'assurent pas un traitement intègre équitable des concurrents; ou
- prévoient des conditions qui ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- prévoient des conditions qui ne sont pas conformes au cadre normatif de la Municipalité.

6.3 Modalités et délai de transmission d'une plainte

Toute plainte doit être transmise par voie électronique au Responsable désigné à l'adresse courriel suivante : mjoanisse.papineauville@mrcpapineau.com

Elle doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur son site Internet.

Elle doit être reçue par le Responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO.

6.4 Contenu d'une plainte

Une plainte doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification et coordonnées du plaignant :
 - nom
 - adresse
 - numéro de téléphone
 - adresse courriel
- Identification de la demande de soumission visée par la plainte :
 - numéro de la demande de soumission
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé des motifs au soutien de la plainte;
- Le cas échéant, tout document pertinent au soutien des motifs de la plainte;
- Toute autre information requise dans le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics.

6.5 Critères de recevabilité d'une plainte

Pour qu'une plainte puisse faire l'objet d'un examen par le Responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par une personne intéressée au sens de l'article 6.1;
- b) Être transmise par voie électronique au Responsable désigné;
- c) Être présentée sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics;
- d) Être reçue par le Responsable désigné au plus tard à la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO;
- e) Porter sur un Contrat public;
- f) Porter sur le contenu des documents de demande de soumission disponibles dans le SEAO au plus tard deux (2) jours avant la date limite de réception des plaintes;
- g) Être fondée sur l'un des motifs énumérés à l'article 6.2 de la présente procédure, tout autre motif n'étant pas considéré dans le cadre de l'analyse.

6.6 Réception et traitement d'une plainte

Sur réception d'une plainte, le Responsable désigné procède à l'examen de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure de l'intérêt du plaignant au sens de l'article 6.1.

S'il juge que le plaignant n'a pas l'intérêt requis, il l'avise sans délai en lui transmettant un avis à cet effet.

Après s'être assuré de l'intérêt du plaignant, il fait mention sans délai dans le SEAO de la réception d'une première plainte.

Il s'assure que les autres critères de recevabilité prévus à l'article 6.5 sont rencontrés.

S'il juge que la plainte est non-recevable en vertu de l'article 6.5c) de la présente procédure, il avise sans délai le plaignant en lui transmettant un avis à cet effet.

Il convient, le cas échéant, avec le responsable de l'appel d'offres ou avec le service requérant, des vérifications qui doivent être effectuées afin d'analyser le bien-fondé des motifs allégués dans la plainte.

Dans le cadre du traitement de la plainte, le Responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

6.7 Décision

Le Responsable désigné doit transmettre la décision au plaignant par voie électronique après la date limite de réception des plaintes indiquée dans le SEAO, mais au plus tard trois jours avant la date limite de réception des soumissions prévue. Au besoin, la date limite de réception des soumissions est repoussée. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

Dans les cas où plus d'une plainte pour une même demande de soumission sont reçues, le responsable transmet les décisions au même moment.

Au besoin, le Responsable désigné reporte la date limite de réception des soumissions pour qu'un délai minimal de sept jours reste à courir à compter de la date de transmission de la décision. Ce nouveau délai est publié dans le SEAO.

La décision doit indiquer au plaignant qu'il dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler, une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics, conformément à l'article 37 de la Loi.

Le Responsable désigné fait mention sans délai de la transmission de la décision dans le SEAO.

ARTICLE 7 MANIFESTATIONS D'INTÉRÊTS ET PLAINTES FORMULÉES À L'ÉGARD D'UN PROCESSUS D'ATTRIBUTION

7.1 Motif au soutien d'une manifestation d'intérêt

Une personne peut manifester son intérêt à l'égard d'un contrat faisant l'objet d'un avis d'intention lorsqu'elle considère être en mesure de réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis publié dans le SEAO.

7.2 Modalité et délai de transmission d'une manifestation d'intérêt

Toute manifestation d'intérêt doit être transmise par voie électronique au Responsable désigné à l'adresse courriel suivante : mjoanisse.papineauville@mrcpapineau.com

Elle doit être reçue par le Responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO.

7.3 Contenu d'une manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt doit contenir les informations suivantes :

- Date;
- Identification de la personne intéressée à conclure le contrat avec la municipalité :
 - numéro de téléphone
 - numéro de contrat
 - numéro de référence SEAO
 - titre
- Exposé détaillé et documentation des besoins et des obligations énoncés dans l'avis d'intention.

7.4 Critères d'admissibilité d'une manifestation d'intérêt

Pour qu'une manifestation d'intérêt puisse faire l'objet d'un examen par le Responsable désigné, elle doit remplir les conditions suivantes :

- a) Être transmise par voie électronique au Responsable désigné;
- b) Être reçue par le Responsable désigné au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'intention publié dans le SEAO;
- c) Porter sur un Contrat public;
- d) Être fondée sur le seul motif énuméré à l'article 7.1 de la présente procédure.

7.5 Réception et traitement de la manifestation d'intérêt

Sur réception d'une manifestation d'intérêt, le Responsable désigné procède à l'examen et à l'analyse de celle-ci conformément à la présente disposition.

Il s'assure que les critères d'admissibilité prévus à l'article 7.4 sont rencontrés.

Il convient avec le responsable du contrat ou le service requérant concerné par l'avis d'intention, des vérifications qui doivent être effectuées afin de s'assurer de la capacité de la personne à réaliser le contrat en fonction des besoins et des obligations énoncés dans cet avis.

Dans le cadre du traitement de la manifestation d'intérêt, le Responsable désigné peut s'adjoindre les services de ressources externes.

7.6 Décision

Le Responsable désigné doit transmettre la décision à la personne qui a manifesté son intérêt par voie électronique au moins sept jours avant la date prévue dans l'avis d'intention pour la conclusion du contrat.

Si ce délai ne peut être respecté, la date de conclusion du contrat doit être reportée d'autant de jours qu'il en faut pour le respecter.

La décision doit indiquer à la personne qui a manifesté son intérêt qu'elle dispose d'un délai de trois jours suivant la réception de la décision pour formuler une plainte auprès de l'Autorité des marchés publics, conformément à l'article 38 de la Loi.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR ET ACCESSIBILITÉ

La présente procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

Dès son entrée en vigueur, la Municipalité la rend, conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal, accessible en tout temps en la publiant sur son site Internet.

1.10

2019-04-180 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-07-256 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AU BASSIN D'AQUEDUC

ATTENDU l'adoption de la résolution 2018-07-256 pour la pose d'une clôture au bassin d'aqueduc a été exigée par notre assureur lors de leur inspection;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour indiquer que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de direction générale, modifie la résolution 2018-07-256 et qu'il soit indiqué que la dépense est admissible à la TECQ 2014-2018.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05000 000 : Bassins et puits d'aqueduc.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2019-04-181 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2019-007 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer la qualité de son environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'appliquer le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2- r.22);

CONSIDÉRANT que la municipalité exige la mise aux normes des installations septiques de son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un inventaire des installations septiques déficientes sur son territoire;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 92 de la Loi sur les compétences municipales permettant la mise en place d'un programme visant la réhabilitation de l'environnement et l'octroi de subvention à cette fin;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à consentir une aide sous forme de prêt aux citoyens de la municipalité afin de mettre aux normes les installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire adopter par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92, alinéa 2 et 3 afin de fournir une aide aux citoyens ayant besoin de remplacer leur installation septique;

CONSIDÉRANT ce programme incitera la mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité vise la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption.

Monsieur le Conseiller Alain Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il y aura adoption d'un règlement concernant la création d'un programme de mise à niveau des installations septiques.

Un projet de règlement est présenté.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2019-04-182 AUTORISATION À TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC – CIRCULATION À VÉLO

ATTENDU que dans le cadre de la 4^e édition du Tour Paramédic Québec, la municipalité de Papineauville doit autoriser une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) afin de circuler à vélo;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce conseil de la municipalité de Papineauville autorise Monsieur Damien Ferrari, Président Tour Paramédic Québec, à faire une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports afin de circuler en vélo sur le territoire de Papineauville le 16 septembre 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2019-04-183 CRÉATION D'UN COMITÉ PFM-MADA

ATTENDU qu'un comité de suivi de la Politique Familiale-MADA doit être créé;

ATTENDU que ce comité a pour objectif :

1. d'assurer un suivi auprès des élus pour la réalisation du plan d'action PFM-MADA
2. d'effectuer un bilan annuel de l'état d'avancement du plan d'action
3. de diffuser annuellement le bilan des réalisations auprès de la population
4. En 2023, d'établir le bilan des résultats et débiter les démarches du plan d'action 2025-2030
5. D'assurer une pérennité dans le suivi du plan d'action

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil accepte la création du comité de suivi de la Politique Familiale-MADA et nomme M. Laurent Clément, Mesdames Valérie Patoine, Nadia Faubert et M. Jacques Pagé à faire partie du comité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2019-04-184 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE : CONFORMITÉ DE LA DEMANDE À LA RÈGLEMENTATION MUNICIPALE POUR LE LOT 4 997 112 - 2770 ROUTE 148

ATTENDU que la municipalité de Papineauville désire déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour le lot 4 997 112;

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 997 112 opère une compagnie offrant des services de soudure;

ATTENDU que le lot 4 997 112 est contigu à la limite de la zone agricole de la municipalité;

ATTENDU que le terrain visé par la demande est d'une superficie de 3241,4 mètres carrés;

ATTENDU que le propriétaire désire vendre la propriété à la Municipalité de Papineauville;

- ATTENDU que le projet est en processus de conformité règlementaire au règlement de zonage de la municipalité;
- ATTENDU que ce terrain n'est pas assujetti à un règlement de contrôle intérimaire;
- ATTENDU la résolution d'appui de la MRC Papineau;
- ATTENDU que selon l'article 58.2 de la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles, la présente recommandation doit être motivée par les alinéas 2;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, par le biais de la présente résolution d'autoriser la demande d'exclusion de la zone agricole du lot 4 997 112.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15

2019-04-185 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 006-002 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2018-018 modifiant le règlement SQ 006-002 intitulé règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÈGLEMENT 2018-018

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 006-002 INTITULÉ
RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

- ATTENDU que le conseil a adopté le Règlement SQ 06-002 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec » (ci-après « le Règlement SQ 06-002 ») pour assurer la paix et l'ordre sur le territoire de la Municipalité;
- ATTENDU que la possession et la consommation du cannabis à des fins autres que médicales est maintenant rendue légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;
- ATTENDU que la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

ATTENDU que le conseil juge nécessaire de modifier ledit règlement afin d'encadrer la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, le règlement numéro 2018-018 de la municipalité de Papineauville ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement no. SQ 06-002 est modifié par l'ajout, à l'article 2, de la définition suivante à la fin dudit article :

Fumer : avoir en sa possession un produit de cannabis allumé. Ce terme vise également l'utilisation d'une pipe, d'un bong, d'une cigarette électronique ou de tout autre dispositif de cette nature.

ARTICLE 3

Le Règlement SQ 06-002 est modifié par l'ajout, après l'article 24, de l'article suivant :

ARTICLE 24.1 : INTERDICTION DE FUMER ET DE CONSOMMER DU CANNABIS

Nul ne peut fumer ou consommer du cannabis dans un endroit public, dans une aire à caractère public ou dans une aire ou un endroit accessible au public au sens du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

1.16

2019-04-186 MAINTIEN DE LA DÉCISION DU DOSSIER ACHAT DE TERRAIN DE LA FABRIQUE STE-ANGÉLIQUE

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a déposé une offre à la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique en du 16 août 2018 pour procéder à l'acquisition de parcelle de terrain ainsi que le retrait de la clause de retour à la Fabrique de l'immeuble en cas d'incendie, démolition et non reconstruction;

ATTENDU que la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique, suite à la rencontre du 10 septembre 2018 avec ses représentants, a déposée une contre offre à la Municipalité en y incluant la vente des terrains, du garage ainsi que la clause de rétrocession;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville a répondu en date du 8 février 2019 de façon favorable à la contre offre de la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique acceptant le retrait de la clause usage communautaire du presbytère et cas de non-reconstruction à des fins communautaires et acceptant un montant de 12.5\$/m² pour l'acquisition du lot 4 998 249 et d'une parcelle du lot 4 997 363;

ATTENDU que la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique a, en date du 2 mars 2019, transmise à la Municipalité de Papineauville une correspondance acceptant l'offre d'achat de celle-ci concernant seulement la vente des terrains ainsi que le retrait de la clause;

ATTENDU que cette offre a été présentée aux paroissiens, paroissiennes afin de recevoir leur appui;

ATTENDU que la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique a transmise à la Municipalité un extrait de la résolution 2019-03-18 mentionnant que les paroissiens, paroissiennes recommandent à la Fabrique de sursoir sur sa décision et de s'accorder un délai pour analyser et négocier l'offre de la municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil maintient sa proposition déposée en date du 8 février 2019. Cette proposition est valide jusqu'au 3 juin 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2019-04-187 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU l'article 10.1 sur la politique de remboursement des frais pour les élus et les employés municipaux concernant les frais de téléphonie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'y apporter une modification en y ajoutant :
Adjointe administrative : 25\$ mensuellement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil autorise la modification à la politique de remboursement des frais pour les élus et les employés municipaux concernant les frais de téléphonie en y ajoutant le poste d'adjointe administrative.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2019-04-188 RÈGLEMENT 2019-003 : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 2019-003.

Je, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2019-003 était de 1814;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 192;
- que le nombre de signatures apposées est de 0 ;

Je déclare que le règlement 2019-003 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Signé à Papineauville ce 21 mars 2019

Hélène Bélanger

Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 2019-04-189 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 mars 2019 pour un montant total de 20 512.84 \$ comprenant les chèques numéros 13501 à 13527.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 mars 2019 au montant de 56 964.20 \$ comprenant les dépôts directs numéros 501823 à 501860.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 mars 2019 au montant de 65 049.20 \$ comprenant les prélèvements numéros 3840 à 3903.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 mars 2019 au montant de 61 629.96 \$.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 66 896.41 \$ jusqu'au 31 mars 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2019-04-190 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2019

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale adjointe dépose les rapports financiers en date du 31 mars 2019 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil accepte tel que déposé et adopte l'état des activités de fonctionnement (27.56%) et d'investissement au 31 mars 2019.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2019-04-191 AUTORISATION DE PAIEMENT : FORMATION EN GESTION DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception de la facture 25096 de L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la tenue d'une formation en gestion de projet en sécurité incendie;

ATTENDU que le chef pompier a manifesté l'intérêt d'y assister;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 172.46\$ taxes incluses pour le paiement de la facture 25096 à L'ACSIQ pour la tenue d'une formation.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formation et perfectionnement.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2019-04-192 AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION

ATTENDU qu'il est primordial d'assurer la sécurité des intervenants lors d'interventions lors d'accidents de la route;

ATTENDU la réception des soumissions suivantes;

CODE 4 FIRE RESCUE	3 695.00\$ plus taxes
AREO FEU	9 372.50\$ plus taxes

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 3695.00 \$ plus taxes de la compagnie Code 4 Fire rescue pour l'achat d'un ensemble de stabilisateur pour les interventions de désincarcération.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 03001 000 : Équipement de pompiers.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2019-04-193 CAMION DE SERVICE DES INCENDIES : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE LETTRAGE

ATTENDU que le directeur du service incendie a procédé au remplacement de son véhicule personnel aussi utilisé pour des déplacements lors d'intervention;

ATTENDU la demande du directeur du service incendie de procéder au lettrage de son véhicule;

ATTENDU qu'aucune exigence n'en fait mention à son contrat;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil refuse une dépense maximale de 350.00\$ plus taxes afin de procéder au lettrage sur le véhicule du directeur du service incendie.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2019-04-194 AUGMENTATION DU BUDGET : FÊTE DES BÉNÉVOLES

ATTENDU l'adoption de la résolution 2019-03-150 pour la tenue d'une soirée le 12 avril prochain pour remercier les bénévoles de Papineauville;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la somme de 3000.00 \$ prévu au budget à cet effet;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation de direction générale, autorise une dépense et un déboursé ne dépassant pas 5000.00\$ pour la tenue de la fête des bénévoles.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70295 996 : Fête des bénévoles.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2019-04-195 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE #19145 : COTISATION CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE DE LA PETITE-NATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 258.69\$ taxes incluses pour le paiement de la facture #19145 à la Chambre de Commerce Vallée de la Petite-Nation pour l'adhésion annuelle du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 494 : Cotisations et abonnements.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8 2019-04-196 AUTORISATION DE DÉPENSE : INSTALLATION D'UN PONCEAU ACCÈS AU LOT 4 997 271 ROUTE 321

ATTENDU qu'une demande d'accès mitoyen de type commercial a été adressée au MTQ afin d'accéder au lot 4 997 271 situé sur la route 321;

ATTENDU que le MTQ a autorisé l'accès à la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un ponceau donnant accès au lot 4 997 271.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Gagnon

Que ce conseil autorise une dépense et un déboursé jusqu'à un maximum de 3500.00\$ pour l'installation d'un ponceau donnant accès au lot 4 997 271 sur la route 321.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.9 2019-04-197 MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : ÉCOULEMENT DES EAUX CHEMIN CHARLEBOIS

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux de confection de fossé quant à l'écoulement des eaux sur le chemin Charlebois;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil mandate le Directeur des travaux publics pour préparer un plan d'écoulement des eaux sur le chemin Charlebois.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.10 2019-04-198 DEMANDE DE COMMANDITE PAR L'ATELIER FSPN

ATTENDU que l'organisme communautaire Atelier FSPN organisera un souper spaghetti le 8 juin 2019;

ATTENDU que l'organisme a déposé différents niveaux de partenariats pour financer cet évènement;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 250.00\$ pour l'achat d'un plan de commandite « Partenaire d'action ».

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-11000-341 Publicité et information

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.11 2019-04-199 MANDAT À LA FIRME AKIFER POUR ANALYSE DE RAPPORTS – DOSSIER MARINA

ATTENDU que la firme BluMetric Environnement Inc. a été mandaté par la compagnie 9128-4182 Québec Inc. afin de réaliser une revue des rapports environnementaux dans le cadre des travaux de décontamination à la marina;

ATTENDU l'offre reçue de la firme Akifer pour procéder à l'analyse dudit rapport;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil mandate la firme Akifer à procéder à l'analyse du rapport d'expertise déposé par la firme BluMetric Environnement Inc. et autorise une dépense et un déboursé au montant de 2250.00\$ plus taxes pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70141 411 : Services professionnels.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.12 2019-04-200 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR POUR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

ATTENDU que le photocopieur démontre plusieurs défauts;

ATTENDU que plusieurs appels de service ont été nécessaires dans la dernière année;

ATTENDU qu'il serait profitable pour la municipalité de procéder immédiatement au changement du photocopieur;

ATTENDU la municipalité a demandé une soumission à l'Imprimerie Papineauville Inc. pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur;

ATTENDU la baisse du coût par copie pour le contrat d'entretien comme suit :

	Avant	Après
Noir et blanc	0.0122 \$	0.0085 \$
Couleur	0.0827 \$	0.0690 \$

ATTENDU que le coût projeté permettrait une économie par année de 860.00\$ basée sur le volume de la dernière année;

ATTENDU que le prix pour l'achat d'un Canon IR 5535 Ci est de 8 677.00\$ plus taxes

;
ATTENDU que le prix pour la location de 60 mois d'un Canon IR 5535 Ci est de 161.72\$ plus taxes par mois;

ATTENDU que le prix pour la location de 66 mois d'un Canon IR 5535 Ci est de 149.62\$ plus taxes par mois;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le remplacement du photocopieur et autorise une dépense et un déboursé de 149.62\$ plus taxes par mois pour un terme de 66 mois pour le remplacement d'un photocopieur Canon IR 5535 Ci.

Que la direction générale soit autorisée à signer un contrat de location-acquisition de 149.62\$ plus taxes par mois et un contrat d'entretien à 0.0085\$ la copie noir/blanc et 0.0690\$ la copie couleur pour les 66 prochains mois.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 519 : Location photocopieur.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.13

2019-04-201 INSCRIPTION À UN DINER-CONFÉRENCE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que l'Association des directeurs municipaux organise un dîner-conférence sur les changements aux normes du travail;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire la directrice générale, la responsable des finances, ainsi que des élus désirant participer à ce dîner-conférence;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise l'inscription de la directrice générale et la responsable des finances à un dîner-conférence qui aura lieu le 1^{er} mai 2019 à Thurso et autorise une dépense et un déboursé au montant de 70.00\$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 310 : Déplacements et repas et 02 13200 310 Déplacements et repas.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.

RESSOURCES HUMAINES

3.1

2019-04-202 DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET CONFIRMATION D'EMPLOI

ATTENDU que monsieur Sébastien Déry est à l'emploi de la Municipalité de Papineauville depuis avril 2018 et que cet emploi était assujéti à une période de probation d'un an;

ATTENDU que monsieur Déry a su démontrer sa capacité à occuper le poste de directeur des travaux publics au sein de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, confirme monsieur Sébastien Déry dans son emploi de directeur des travaux publics de la Municipalité de Papineauville.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2

2019-04-203 NOMINATION DE NADIA FAUBERT ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU l'ouverture d'un poste de commis-réceptionniste à temps partiel pour la période du 6 mai 2019 au 20 décembre 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil nomme Mme Nadia Faubert au poste d'adjointe administrative de la municipalité de Papineauville pour la période du 6 mai 2019 au 20 décembre

2019, et ce, aux conditions établies lors la rencontre avec cette dernière et conformément aux échelles salariales en vigueur.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2019-04-204 REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE REFROIDISSEMENT À L'EAU DE LA CHAMBRE FROIDE DU RESTAURANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la municipalité effectue de nombreux efforts afin de réduire la consommation de l'eau potable;

ATTENDU que selon l'article 6.2 du règlement 2014-016, ce type d'équipement n'est plus permis;

ATTENDU la réception de la soumission suivante pour effectuer le remplacement de l'unité de refroidissement, soit ;

Réfrigération RM 3 755,00\$ plus taxes.

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé au montant de 3 755,00\$ plus taxes à Réfrigération RM pour le remplacement de l'unité de refroidissement à l'eau de la chambre froide du restaurant au centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08001 001 : Équipements et outillages.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2019-04-205 CONTRAT DE BALAYAGE : AJOUT DE RUES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU l'octroi d'un contrat de 3 ans à la compagnie Pro 4 Saisons pour le balayage des rues;

ATTENDU qu'en 2017, il y a eu réalisation de traitement de surface sur certaines rues et chemins et qu'il y a lieu de les ajouter à la liste prévue au contrat de balayage :

- Chemin Asa Cook
- Rue du Bosquet
- Chemin Laflamme
- Chemin Servant
- Chemin Salomon-Dicaire
- Chemin Steen
- Chemin St-Denis
- Chemin du terrain de balle
- Rue Laval-Sud

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2019;

ATTENDU la réception de la soumission suivante pour effectuer le balayage supplémentaire, soit ;

Pro 4 saisons 3 000,00\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé au montant de 3 000,00\$ plus taxes à Pro 4 Saisons pour l'ajout de rues supplémentaires au contrat de balayage.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins rues trottoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2019-04-206 LIGNAGE DES RUES

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer le lignage à certains endroits sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un montant de 1000.00\$ a été prévu au budget 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé au montant maximum de 1700.00\$ plus taxes pour la réalisation des travaux qui seront requis.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 35500 649 : Plaques de rues et signalisations.

Qu'un transfert des revenus reportés Stationnements soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires pour ce faire.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2019-04-207 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES

Le service de sécurité incendie a été requis à 8 occasions durant le mois de mars 2019 pour des interventions en accident de la route, combat incendie et entraide pour d'autres municipalités.

6. URBANISME

6.1 2019-04-208 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Permis et certificats	Mars 2019	Annuelle
Animaux domestiques	3	
Rénovation	3	
Abattage d'arbres	1	
Accessoire	1	
Agrandissement	1	
Bâtiment complémentaire	1	
Branchement	2	
Installation septique	1	
Mur de soutènement	1	
Nouvelle construction	1	
Lotissement	3	

6.2 2019-04-209 PIIA 2019-004 : 180 RUE JEANNE-D'ARC

ATTENDU les dispositions de la section VIII de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville s'est pourvue d'un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 en date du 9 mai 2017;

ATTENDU que la propriété, sise au 180, rue Jeanne d'Arc, est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2, en vertu du règlement sur les PIIA 2017-003;

ATTENDU que le propriétaire désire remplacer des fenêtres au sous-sol;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise l'émission du permis PIIA 2019-004 relative au remplacement des fenêtres au sous-sol.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2019-04-210 DÉPÔT DES STATISTIQUES MENSUELLES 2019 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Municipalité de Papineauville																					
Gestion des matières résiduelles 2019																					
Période	Déchets						Recyclage						Compostage						Déchets, Recyclage, Compostage		
	2019		2018		2017		2019		2018		2017		2019		2018		2017		2019	2018	2017
	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Total Tonnes	Total Tonnes	Total Tonnes
Janvier	41.36	50%	42.96	47%	46.61	48%	27.98	34%	27.43	30%	28.61	30%	12.62	15%	21.19	23%	21.30	22%	81.96	91.58	96.52
Février	41.83	62%	40.94	57%	44.69	51%	17.67	26%	21.07	29%	35.91	41%	8.08	12%	9.75	14%	7.49	9%	67.58	71.76	88.09

7.2 2019-04-211 MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LOCHABER : GESTION DES HERBES ENVAHISSANTES

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Papineauville de contrôler la croissance des herbes envahissantes sur son territoire;

ATTENDU que ce travail devra être confié à une entreprise;

ATTENDU que la Municipalité de Lochaber a développé une telle expertise en la matière;

ATTENDU que l'inspection visuelle des zones affectées par des roseaux le long des chemins publics doit être faite au plus tard au mois de mai.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil autorise la direction générale à présenter une demande à la Municipalité de Lochaber pour procéder au recensement des zones affectées sur notre territoire.

Que ce Conseil autorise une dépense au coût de 85.00\$/heure pour ce faire.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.3

2019-04-212 MANDAT POUR L'OBTENTION DE SOUMISSIONS POUR IDENTIFIER LES SOURCES DE POLLUTION CONCERNANT LES RUISSEAUX DICAIRE, HÉBERT ET LAVOIE

ATTENDU le rapport déposé par l'organisme des Bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) à l'automne 2018 sur la qualité de l'eau des ruisseaux Dicaire, Hébert et Lavoie localisés dans ou en bordure de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que le ruisseau Lavoie fait partie de la Municipalité de Plaisance;

ATTENDU que le ruisseau Hébert prend sa source dans la Municipalité de Plaisance;

ATTENDU que ces trois ruisseaux se déversent dans la Baie de la Pentecôte et que cette dernière coule en partie sur le territoire de la Municipalité de Papineauville;

ATTENDU que l'étude démontre que des polluants présents sont attribuables à l'activité humaine;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité conjointe des municipalités de Papineauville et Plaisance de travailler à l'élimination des polluants à leurs sources.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil accepte de donner suite au rapport de l'OBV RPNS déposé à l'automne 2018.

Que ce Conseil, mandate la direction générale à obtenir des soumissions afin d'octroyer un contrat à une firme spécialisée pour identifier les sources de pollution et obtenir des propositions pour leur élimination.

Qu'une entente à cet effet soit convenue avec la Municipalité de Plaisance, notamment pour la portion des ruisseaux Lavoie et Hébert qui sont totalement ou partiellement sur son territoire.

Que le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer toute entente avec la Municipalité de Plaisance.

Que les deux conseils prennent les moyens nécessaires pour solutionner, définitivement, les différentes problématiques.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2019-04-213 DÉPÔT DES STATISTIQUES POUR LES LOCATIONS MENSUELLES DES PLATEAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE

Statistique bibliothèque mars 2019	
Nouveaux abonnés	5
Prêt de livre numérique	28
Abonnements actifs	532
Prêt régulier	804
Jours d'ouverture incluant les samedis	17

Centre communautaire	
Scolaire	32 heures
Gymnastique, badminton, hockey cosom, tennis	70 heures
Évènements	4
Ancienne Mairie	
Locations	9.5 heures
Organismes	29 heures
Réunion	18 heures

8.2 2019-04-214 ACTIVITÉ COURSE DE BATEAUX DRAGON AU PROFIT DE LA RÉSIDENCE LE MONARQUE 10 AOÛT 2019

ATTENDU l'intérêt de la maison Le Monarque de présenter la 5e édition de sa course de bateaux dragon à Papineauville le 10 août 2019;

ATTENDU que la maison Le Monarque dessert tout le territoire de la Petite-Nation et que celle-ci a besoin de soutien financier;

ATTENDU que la résidence Le Monarque s'est entendue avec un propriétaire de terrain privé pour la tenue de l'évènement;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, accepte de soutenir la résidence Le Monarque dans son organisation d'une course de bateaux dragon samedi le 10 août 2019.

Que ce Conseil autorise le coordonnateur en loisirs à travailler 25 heures sur cet évènement en assistant aux réunions et en travaillant la journée de l'évènement.

Que ce Conseil autorise une banque de temps de 20 heures aux travaux publics pour la livraison du matériel et la préparation du site.

Que ce conseil autorise le prêt de tables, chaises, chapiteaux, panneau électrique et tout autre matériel qui n'implique pas de coût pour la municipalité.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2019-04-215 LOCATION DE TOILETTES SÈCHES POUR LA SAISON ESTIVALE

ATTENDU que les activités extérieures commenceront sous peu et qu'il est nécessaire de prévoir des toilettes extérieures;

ATTENDU la réception des soumissions reçues :
Outaouais Sanitaire 450.00\$/mois
Mathieu Leblanc 1040.00\$/mois

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise la location de 3 toilettes sèches de la compagnie Outaouais Sanitaire au montant de 150.00\$ par mois chacune, plus 60.\$ plus taxes pour les frais de livraison, pour le parc 0-5 ans, le terrain de soccer et le quai municipal et autorise une dépense et un déboursé du même montant pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparation Parcs et terrains de jeux.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2019-04-216 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU ET GALA RECONNAISSANCE

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation des loisirs de Papineau jeudi le 23 mai 2019 à Thurso;

ATTENDU la nouvelle formule qui combine l'AGA ainsi que le gala reconnaissance;

ATTENDU que des résidents de Papineauville seront honorés lors de cet événement;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise l'achat de 11 billets pour l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Loisirs de Papineau au coût de 20.00\$ aux personnes suivantes :

- Patrick Chartrand, coordonnateur loisirs et culture
- Alain Faubert : centre de généalogie
- Diane Fournier : Bénévole pour photos lors d'événements municipaux
- Mélanie Parisien : Activité course de boîtes à savon

Les membres du conseil municipal désirant y participer ainsi que 3 personnes d'exception (bénévoles, athlètes, entraîneur etc) :

Qu'une dépense et un déboursé de 220.00\$ sans taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70297 996 : Gala Petite- Nation.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2019-04-217 CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU : PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur loisirs et culture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise une dépense et un déboursé de 60.00\$ pour le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70120-494 : Cotisations et abonnements.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2019-04-218 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – ACCRÉDITATION À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE).

ATTENDU la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité de Papineauville pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

ATTENDU que la direction générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

ATTENDU de confirmer que Monsieur le conseiller Laurent Clément soit le responsable du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

ATTENDU de confirmer formellement l'engagement de la Municipalité de Papineauville à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation MAE ;

ATTENDU que la municipalité s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM ou former un comité MAE;
- Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants, à la mi-projet ;
- Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation (idéalement dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant [20 novembre] ou dans le cadre de la Semaine québécoise des familles [en mai]);
- Faire la promotion de l'accréditation en :
 - Participant à l'organisation et la réalisation de son événement médiatique local (remise de son accréditation);
 - Installant des affiches et des panneaux MAE, tant dans les édifices municipaux que dans l'ensemble de la municipalité et en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication.

Au terme de la durée de l'accréditation (3 ans) : Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce conseil, sur recommandation du coordonnateur loisirs et culture, autorise et approuve le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE).

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 REPORTÉE

8.8 2019-04-219 MOTION DE FÉLICITATIONS : CLUB POPGYM

ATTENDU la tenue de la compétition régionale de gymnastique le 23 mars 2019;

Monsieur le conseiller Alain Clément donne motion de félicitations au club de gymnastique PopGym pour l'organisation de la compétition régionale de gymnastique.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1. QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

9.2. 2019-04-220 NOMINATION DE M. FRANÇOIS PAYETTE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de combler un poste au sein du comité consultatif en environnement;

ATTENDU que monsieur François Payette a démontré de l'intérêt à devenir membre de ce comité;

ATTENDU que M. Payette a assisté à plusieurs rencontres et que les membres du comité considèrent que celui-ci est un atout.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil accepte la candidature de M. François Payette à titre de membre du Comité consultatif en environnement.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3 2019-04-221 DON À LA RÉSIDENCE LE MONARQUE

ATTENDU le décès de M. Michel St-Yves, résident de Papineauville;

ATTENDU que M. St-Yves a œuvré au sein du comité consultatif en environnement et s'est impliqué bénévolement dans différentes activités;

ATTENDU qu'une marque de sympathie peut se traduire par un don à la Résidence Le Monarque.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé au montant de 100.00\$ à la Résidence Le Monarque.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-11000-970 : Subvention et commandite

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.4

2019-04-222 AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER – LEVÉE DE FONDS POUR LA RÉSIDENCE LE MONARQUE

ATTENDU la demande présentée par M. Maurice Ranger pour effectuer un barrage routier au feu de circulation pour réaliser une levée de fonds au profit de la Résidence Le Monarque;

ATTENDU la lettre déposée par la Résidence Le Monarque autorisant M. Ranger à procéder à cette levée de fonds.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil autorise M. Maurice Ranger à effectuer un barrage routier afin de ramasser des fonds pour la Résidence Le Monarque. La date du 11 mai 2019 a été retenue pour cette levée de fonds.

Que cette autorisation est conditionnelle à l'approbation du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.5

2019-04-223 DEMANDE À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE STE-ANGÉLIQUE – RETRAIT DE LA STATUE DU SACRÉ-CŒUR DEVANT L'ÉGLISE

ATTENDU le désir de la municipalité de procéder à un aménagement du parc devant l'église;

ATTENDU que plusieurs activités sont prévues dans ce parc;

ATTENDU la fragilité de la statue du Sacré-Cœur et la sécurité des usagers;

ATTENDU l'acte de servitude de droit de superficie et de droit de passage numéro 189111 signé entre la Fabrique de la Paroisse Sainte-Angélique et la Corporation municipale du village de Papineauville;

ATTENDU que les parties conviennent dans cet acte que la statue du Sacré-Cœur, son socle et les accessoires sont érigées sur les lieux à perpétuité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil demande à la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique la possibilité de bien vouloir retirer la statue du Sacré-Cœur devant l'église.

Que ce Conseil demande à la Fabrique de la Paroisse Ste-Angélique de bien vouloir mettre fin aux servitudes citées dans l'acte notarié numéro 189111 datée du 20 février 1986.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.6.

2019-04-224 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 15h15.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 8 avril 2019

ORIGINAL SIGNÉ

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 8 avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Christian Beauchamp
Maire